

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du  
JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville****OBJET : D16 - Vente d'un terrain communal sis 19 Chaussée de l'Eperon, cadastré section AE n° 724 et n° 854****Date de convocation : ..... 18 septembre 2020****Nombre de conseillers en exercice : ..... 29****Nombre de présents ..... 21**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Fabien BLANCHET, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir : ..... 5**

Jean-Louis BORDESSOULES à Mme la Maire ; Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET ; Houria LADJAL à Marylène JAUNEAU ; Michel LAPORTERIE à Jean MOUTARDE ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN.

**Absents excusés : ..... 3**

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoah CHAUVREAU ; Patrick BRISSET.

**Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire****Secrétaire de séance : Myriam DEBARGE**

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

**N° 16 - Vente d'un terrain communal sis 19 Chaussée de l'Eperon,  
cadastré section AE n° 724 et n° 854****Rapporteur : M. Jean MOUTARDE**

La commune a été sollicitée par Mme et M. BRUNET-RIO, propriétaires de la parcelle cadastrée section AE n° 725, qui souhaitent se porter acquéreurs des parcelles mitoyennes cadastrées section AE n° 724 et n° 854 situées au n° 19 Chaussée de l'Eperon, jouxtant leur propriété.

L'estimation de France Domaine du 17 décembre 2019 pour la parcelle cadastrée section AE n° 724 d'une contenance de 1 613 m<sup>2</sup> composée notamment de hangars vétustes inoccupés, en moellons et bois sous une couverture en fibro-ciment amianté, indique : « 70 000 € HT moins les coûts de démolition ».

Le coût de déconstruction-désamiantage étant estimé à 49 500 € HT pour ce chantier, la valeur résiduelle du bien à vendre est arrêtée à 20 500 € HT.

L'estimation de France Domaine du 17 septembre 2019 pour la parcelle cadastrée section AE n° 854 d'une contenance de 737 m<sup>2</sup> à usage de jardin est de 2,68 € le m<sup>2</sup>.

Le prix de vente des 2 parcelles a été arrêté après négociation à 25 000 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la vente des parcelles cadastrées section AE n° 724 et n° 854 à Mme et M. BRUNET-RIO, au prix de 25 000 euros,
- d'autoriser Mme la Maire à signer l'acte translatif de propriété et tout document lié à ce dossier.

Tous les frais inhérents à la transaction, notamment notaire et géomètre, sont à la charge de l'acquéreur.

Les crédits en recette seront inscrits ultérieurement.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (26) :**

- **Pour : 26**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20200924-  
2020\_09\_D16-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 25 septembre 2020  
Affiché le 25 septembre 2020

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.